CROIX DE GUERRE et VALEUR MILITAIRE

REVUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE
Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot - GR.31
Toutes les générations du feu

DOSSIER CENTRAL

La croix de la Valeur militaire, 60 ans d'existence

N° 326
DÉCEMBRE 2016
4ème trimestre

CROIX DE GUERRE et VALEUR MILITAIRE

ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE
Fondée en 1919. Déclarée conformément à la loi du 1-VII-1901. Approuvée par le ministre de l'Intérieur. Reconnue d'utilité publique : décret du 22 avril 1963. Affiliée à la Fédération nationale André Maginot - Gr. 31

Comité d'honneur :
Général d'armée (2S) Bertrand Ract-Madoux, Gouverneur des Invalides
Amiral (2S) Alain Oudot de Dainville

Présidents d'honneur :
Général (2S) Jacques Larchet
François Castanier
Président national :
Michel Bachette-Peyrade
Vice-Présidents :
Daniel Gyre, Jacques Mariet
Secrétaire général :
Emmanuel Montanié
Trésorière nationale :
Jacqueline Combémorel
Chancelier :
Christian Bayol
Conseil d'administration :
Yves Allanet, Michel Bachette-Peyrade, Jean Baudrat, Christian Blondel, Michel Bugeaud, François Castanier, Jacqueline Combémorel, Jean Folia, Daniel Gyre, Jacques Mariet, Emmanuel Montanié, Bertrand Rouvillois, Loïc Salmon.

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL :
A.N.C.G.V.M.
Hôtel national des Invalides
Cour d'honneur escalier G
129, rue de Grenelle - 75700 PARIS CEDEX 07

PERMANENCE SECRÉTARIAT :
mardi, mercredi et jeudi 9h30-16h00
Charlette Dumont - 01 44 42 38 47
Courriel : ancgvm@sfr.fr

REVUE CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE
Directeur de la publication :
Michel Bachette-Peyrade
Rédacteur en chef :
Loïc Salmon - 01 44 42 38 47
Courriel : bulletincgvm@sfr.fr
Site : www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr
Facebook : Croix de guerre et Valeur militaire
Comptabilité et Publicité :
Jacqueline Combémorel - 01 44 42 38 47
Courriel : tresoriere.ancgvm@sfr.fr
Imprimerie : Centr'Imprim
36101 Issoudun Cedex
Dépôt légal N°2016120006
Commission paritaire N° 0321 A 06885
I.S.S.N. 1247-9918

Sommaire

Éditorial 3

Histoire 4

Dossier central détachable ..... I-XVI

La croix de la Valeur militaire, 60 ans d'existence

Culture 11

Villes et unités décorées 13

Vie des sections 15

Carnet 19

Des informations complémentaires sur la Défense, renouvelées périodiquement, sont accessibles sur le site internet :

www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr

Vous pouvez les retrouver toutes en cliquant sur « Actualités » ou « Archives ».

Des vidéos complémentaires sur les armées sont en ligne, soit de :
- longue durée, sur « Médias » dans la page d'accueil du site ;
- courte durée, sur la page Facebook « Croix de guerre et Valeur militaire ».

Il y a aussi une page Twitter : « Valeur Militaire ».

Le centenaire de la croix de Guerre est pérennisé dans « Médias » grâce à :
- la vidéo « La croix de Guerre : cent ans de bravoure (1915- 2015) » ;
- la galerie photos « Honneur aux braves ! La croix de Guerre ».

ÉDITORIAL

Mes chers amis,

Nous consacrons ce numéro spécial de notre revue « Croix de Guerre et Valeur Militaire » à la croix de la Valeur militaire, à l'occasion du 60ème anniversaire de sa création le 12 octobre 1956, . Cet hommage vient à son heure au moment où notre pays connaît à nouveau sur les territoires d'opérations extérieurs et sur notre territoire national la guerre et le prix du sang. Le général d'armée Pierre de Villiers, chef d'État- major des armées, nous fait l'honneur de préfacer la brochure dédiée à cette belle décoration que nombre d'entre vous ont reçue pour leur courage et leur bravoure en Afrique du Nord ou en opérations extérieures.

Vous trouverez également dans ce numéro une évocation de l'Institution nationale des Invalides fondée en 1674 par Louis XIV. Notre association nationale y a non seulement son siège depuis l'origine en avril 1919, mais partage aussi son histoire avec une partie de celle de l'Institution, les gouverneurs successifs en étant depuis 1939 membres d'honneur. Merci au général d'armée Bertrand Ract-Madoux, actuel gouverneur, d'avoir accepté à son tour le titre de "membre d'honneur" de l'ANCGVM.

Je voudrais aussi attirer votre attention sur les villes décorées. Outre notre capitale, la Ville de Paris, citée en 1919 et devenue membre d'honneur de l'association, environ 450 villes et communes décorées sont membres actifs de notre association nationale. Merci infiniment aux présidents de sections et à leur bureau, qui ne ménagent ni leur temps ni leur peine pour entretenir des relations privilégiées et l'esprit « croix de Guerre » auprès des conseils municipaux de ces villes et communes. 4.539 croix de Guerre ont été remises à des villes et communes et 209 d'entre elles ont reçu les deux croix de Guerre 1914-1918 et 1939-1945.

L'objectif pour 2017 est de compter 1.000 villes décorées parmi nos membres. Dans ce numéro la commune de Saint-Marcel, citée en 1948, est à l'honneur. Saint-Marcel fut le théâtre de l'épopée héroïque des SAS du commandant Bourgoin et des 4 bataillons de l'armée secrète du Morbihan. Merci à l'avance aux contributeurs qui nous feront connaître, par notre revue, l'histoire héroïque de leur ville ou commune.

Bonne lecture de ce numéro spécial !

Le bureau national se joint à moi pour vous souhaiter à tous une bonne et heureuse année 2017.

Avec ma fidèle amitié.

Michel BACHETTE-PEYRADE,

Président national

Commémoration de la fondation

Chaque année, une cérémonie commémore la fondation de l'Institution nationale des Invalides en 1674 par Louis XIV (1638-1715). Depuis 1992, celle-ci est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Défense et des Anciens Combattants et dirigé par un médecin général du Service de santé des armées. Le 18 septembre 2016, monseigneur Luc Ravel, évêque aux Armées françaises, a célébré un office solennel en la cathédrale Saint-Louis des Invalides, l'église des Soldats. A l'issue, le général d'armée Bertrand Ract-Madoux, gouverneur des Invalides, a prononcé une allocution dans la salle des Rencontres de l'hôpital, en présence des hautes autorités civiles et militaires.

« *Monsieur l'Amiral, représentant le Président de la République, Mesdames et Messieurs les Pensionnaires des Invalides, Monseigneur* (Louis de Bourbon, duc d'Anjou et descendant direct de Louis XIV), *Madame* (son épouse), *Monsieur le Sénateur, représentant le Président du Sénat, Madame la Présidente de la Cour de Justice de la République, Madame le Secrétaire perpétuel de l'Académie française, Monsieur le Secrétaire général de la Défense et de la Sécurité nationale, Monsieur le Général, Gouverneur militaire de Paris, Madame la Directrice générale de L'ONAC-VG* (Office national des anciens combattants et victimes de guerre), *Monsieur le Général, Directeur du musée de l'Armée, Monsieur le Médecin-Général Inspecteur, Directeur de l'Institution nationale des Invalides* (INI), *Messieurs les Officiers Généraux, Monsieur le représentant de Madame le maire du 7ème arrondissement, Mesdames et Messieurs les représentants des Autorités civiles, militaires et diplomatiques, Monseigneur Ravel, évêque aux Armées, et les membres du clergé et des aumôneries, Messieurs les membres des ordres chevaleresques* (Ordre souverain de Malte et Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem), *Mesdames et Messieurs les Présidents et membres des associations patriotiques et d'entraide aux grands blessés, Madame la Présidente et Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration de l'INI, chers amis, membres du personnel de l'Institution, bénévoles de toute nature qui agissez auprès et au profit des pensionnaires.*

Louis XIV à cheval (Paris, Place des Victoires)

Le grand dessein de Louis XIV

Chers amis, mes premiers mots seront pour vous remercier de votre présence, qui revêt une grande importance aux yeux de tous ceux qui vous

de l'Institution nationale des Invalides

accueillent aujourd'hui au sein des Invalides, au premier rang desquels, le médecin général Plotton, le général Baptiste et bien sûr le général Le Ray, notre gouverneur de Paris. La signification de la messe de la Fondation, qui est la marque de la fidélité de la France à ce grand dessein voulu par le roi Louis XIV, est, vous le comprendrez, perçue d'une manière plus aigüe par tous ceux qui sont directement impliqués dans cette belle mission et par les pensionnaires et les hospitalisés des Invalides.

Nous remercions de tout cœur Monseigneur Ravel d'avoir bien voulu présider cette messe solennelle. Mais la présence aujourd'hui, aux côtés des autorités de la République, des représentants des grandes familles de France, dont les ancêtres ont contribué à écrire l'histoire de notre pays, montre à quel point la reconnaissance marquée à l'égard de nos blessés et de nos invalides est prioritaire et pérenne.

*C'est déjà le même devoir de reconnaissance vis-à-vis de ses soldats qui avait poussé le jeune roi Louis XIV à créer les Invalides. A sa mort (*1er septembre 1715*), son œuvre sera poursuivie durant la régence de Philippe d'Orléans et sous Louis XV puis Louis XVI. Mais l'Histoire retient aussi la volonté forte de cet autre grand chef militaire que fut l'empereur Napoléon Bonaparte de restaurer, après des années difficiles, les pleines capacités des Invalides ainsi que la priorité donnée à cette noble Institution. Il y installera la sépulture de grands chefs de guerre, tels que Turenne et Vauban, initiant ainsi l'avènement des Invalides comme Panthéon de nos gloires militaires. Le roi Louis-Philippe, enfin, saura faire la synthèse de ces deux héritages majeurs en accueillant, à partir de 1840, les restes de Napoléon, afin de placer le tombeau de l'empereur au cœur du dôme du Roi-Soleil.*

Plan des Invalides au XVIIème siècle (Hôpital, salle des rencontres).

Soutien politique ininterrompu

En trois cent quarante-deux années de vie des Invalides, tous les successeurs du roi Louis XIV soutiendront l'Institution et ses missions. Mais que d'évolution, que d'adaptations constantes à de nouveaux besoins ! La vocation des lieux s'élargira au fil des siècles, avec, notamment, l'avènement de notre magnifique musée de l'Armée, devenu aujourd'hui la remarquable vitrine de notre passé militaire, mais aussi un lien de rencontre de la jeunesse avec la mémoire vivante de la Nation. Pour autant, quelle continuité jusqu'à nos jours dans la mission au profit des Invalides, quelle passion partagée dans le service aux autres, aux anciens et aux plus faibles !

L'année 2016 me semble à cet égard marquée par un souffle profond de rénovation incitant, disons-le, à l'optimisme. Un élan puissant succède en

effet à une période trop longue d'incertitudes et de questionnement.

Projet d'avenir

Un projet ambitieux et innovant, soutenu par les autorités de tutelle et partagé par tous les acteurs concernés, est bien en route. Il devrait permettre, dans quelques mois, une fois achevé et validé le nouveau projet d'établissement, auquel travaille d'arrache-pied les équipes du médecin général Plotton, avec le soutien précieux du conseil d'administration, d'adapter notre belle Institution, ses missions, son infrastructure et son organisation aux réalités et aux besoins de ce siècle. Le nouveau projet se caractérise notamment par un certain élargissement des missions de l'Institution et par un accroissement de la coordination avec les hôpitaux militaires d'Île-de-France. Tout ceci est le signe du dynamisme de l'Institution et de sa pérennité, et marque la confiance entière que nos Armées, et en premier lieu leur Service de santé, placent en elle. Pour bien connaître chacun des acteurs de cette rénovation, je vous invite tous à partager notre foi en l'avenir dans un optimisme raisonnable. Mais aujourd'hui, l'Institution se distingue par la part active qu'elle prend, du fait de sa grande expérience de blessés de guerre, aux soins prodigués aux victimes de ce terrorisme aveugle qui frappe jusqu'au cœur de notre pays. Ces nombreuses victimes, souvent jeunes et durement touchées, ont apporté ces derniers mois un souffle nouveau parmi les hospitalisés. Elles sont les bienvenues aux Invalides et nous leur souhaitons un prompt rétablissement en leur disant notre estime et notre admiration pour leur dynamisme et leur moral.

Je voudrais enfin, après les pensées et les prières que nous avons pu avoir avec leurs proches pour nos camarades disparus au cours des derniers mois, adresser en votre nom à tous un message chaleureux à nos chers pensionnaires et à leurs familles, au directeur et au personnel de l'Institution, aux bénévoles qui ne comptent ni leur temps ni leurs efforts tout au long de l'année. Je tiens à ajouter une mention particulière pour remercier les sonneurs du «Rallye Atlantique» (troupe de cors de chasse), *qui ont embelli notre messe aujourd'hui, et terminer en vous demandant d'applaudir sans réserve les athlètes du Cercle sportif de l'INI, qui rentrent des Jeux Paralympiques de Rio avec trois médailles d'or ! »*

Général d'armée
Bertrand Ract-Madoux,
gouverneur des Invalides

Cathédrale Saint-Louis des Invalides.

Statue de Napoléon dans la cour d'honneur des Invalides (la gloire défie le temps).

L'INI aujourd'hui

Lieu de mémoire et de réparation, l'Institution nationale des Invalides (INI) est un établissement médical de pointe, spécialisé dans la prise en charge des blessés de guerre et du grand handicap.

Au service du monde combattant, l'INI est aussi ouverte au service public hospitalier. Elle est composée de trois centres complémentaires : le centre des pensionnaires, le centre médico-chirurgical et le centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés.

Fidèle à sa vocation initiale voulue par Louis XIV, l'INI est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre délégué auprès du ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants. Elle est dirigée par un médecin général du Service de santé des armées. Un conseil d'administration en définit l'organisation et la politique générale. Unique en son genre, l'INI occupe les bâtiments de l'ancienne infirmerie de l'Hôtel, où 450 personnels, dont 9 officiers du Service de santé des armées, en assurent le fonctionnement.

Missions

Au service du monde combattant, l'INI a pour vocation d'accueillir, à titre permanent ou temporaire les invalides bénéficiaires des dispositions du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. Elle dispense, dans un centre médico-chirurgical, des soins en hospitalisation ou en consultation aux malades et aux blessés, en vue de leur réadaptation fonctionnelle, professionnelle et sociale. Elle participe aux études et à la recherche sur l'appareillage des handicapés.

Symbole fort de l'attachement de la nation au devoir de réparation, l'Institution est d'abord la « maison des Invalides ».

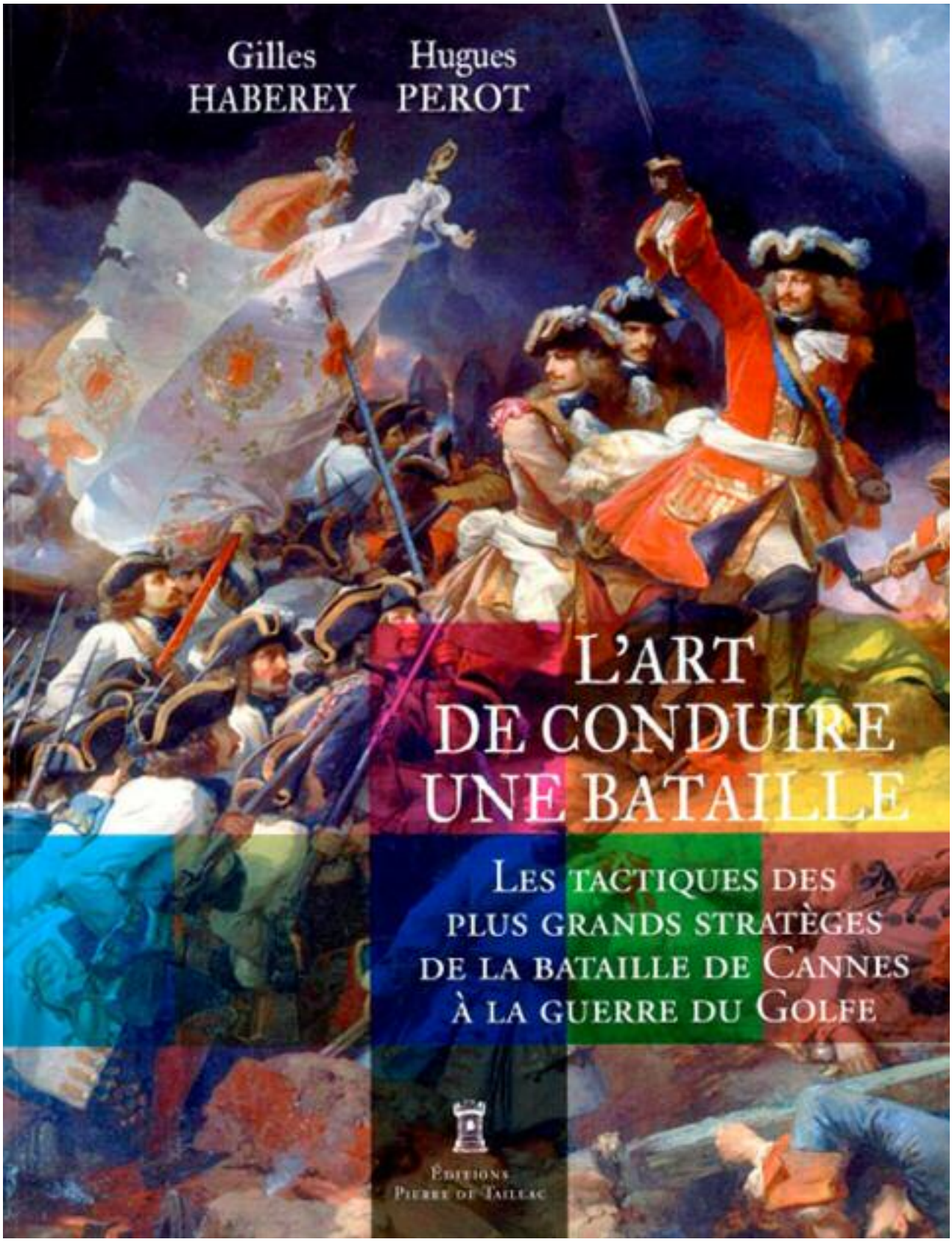

Le colonel Gilles Haberey, saint-cyrien et breveté de l'École de guerre, a commandé le 92ème Régiment d'infanterie de Clermont-Ferrand et a participé à plus d'une dizaine d'opérations extérieures.
Le lieutenant-colonel Hughes Perot, saint-cyrien et breveté de l'École de guerre, a servi comme chef opérations du 126ème Régiment d'infanterie de Brive-la-Gaillarde et a été engagé au Kosovo, en Côte d'Ivoire et en Afghanistan.

Conduite de la bataille, planification et initiative

Au cours de l'Histoire, rois et généraux ont cherché à maîtriser la complexité d'une campagne militaire et à obtenir une victoire certaine. Selon les colonels Hoberey et Perot, ils ont mis en lumière des principes ou élaboré des procédés de combat tactique, qui mènent au succès s'ils sont respectés.

Les vaincus analysent leurs défaites et conçoivent des manœuvres nouvelles. Les vainqueurs répètent plutôt des solutions qui ont prouvé leur pertinence.

Les principes

La doctrine militaire française repose sur « *l'économie des moyens, la concentration des efforts et la liberté d'action* » (maréchal Foch, artisan de la victoire de 1918). Le chef, unique, doit avoir une vision claire des objectifs à atteindre et l'autorité sur toutes les forces engagées ou contribuant au combat, afin de préparer et conduire la bataille. Un plan, compréhensible, fixe à chacun sa place et son rôle dans la manœuvre générale. Chaque subordonné doit disposer d'une marge d'initiative bien identifiée mais limitée, afin d'éviter qu'une action individuelle ne déstabilise l'équilibre général. La prise de décision nécessite vision d'ensemble et recul. Elle se dissocie de la conduite dans l'action, qui réduit la réflexion au temps présent ou à une anticipation limitée sur le plan tactique. Par ailleurs, le courage, capacité à affronter l'incertitude et la mort, n'est pas inné, mais résulte de la force physique ou de l'habileté au maniement des armes. La domination technique de l'armement amplifie la manœuvre tactique, quelle que soit la balance des forces lors du choc. La cohésion physique, par l'organisation du groupe de combat, et mentale, par le sentiment de force collective, renforce l'efficacité dans l'action. Chaque combattant s'y investit pleinement par « l'esprit de corps », alchimie de fierté, d'amour-propre, d'émulation et de confiance en un chef compétent et humain. Finalement, la tactique résulte d'une science complexe, qui ne doit rien au hasard ou à la chance.

Les effets

Dans ce livre, plusieurs batailles sont décortiquées ainsi : situation générale, forces en présence, déroulement et enseignements tactiques.

Épuiser l'attaque ennemie constitue un système de défense efficace. La bataille de Koursk (juillet-août 1943) oppose l'armée soviétique à la Wehrmacht. La première subit plus de pertes que la seconde, mais l'Allemagne n'aura plus les moyens humains et matériels de reprendre l'initiative à l'Est.

Frapper sur les arrières de l'ennemi par une action physique ou psychologique inattendue déséquilibre son dispositif. A Denain (juillet 1712), Villars sauve la France en arrêtant, à courte distance de Paris, une coalition antifrançaise, qui se délite ensuite. Les batailles d'Iéna et d'Auerstaedt (octobre 1806) mettent un terme à l'invincibilité de l'armée prussienne, depuis Frédéric II, et souligne l'efficacité de l'unité du commandement français, à savoir l'empereur Napoléon 1er et son état-major. Le débarquement surprise des troupes américaines à Inchon (septembre 1950) provoque l'effondrement de l'armée nord-coréenne.

L'embuscade cumule maîtrise préalable du terrain, position aménagée et bénéfice de la surprise. L'anéantissement des trois légions romaines à Teutoburg (9 après J.-C.) par des tribus germaniques fixe la limite de l'Empire au Rhin. La défaite des croisés à Hattin (juillet 1187), due à l'absence de renseignement, une prise de risque inconsidérée et une logistique inadaptée, précipite la disparition des États latins d'Orient.

Alterner les efforts consiste à évaluer le ratio « coût/efficacité » des forces. Malgré un rapport de forces très défavorable, Napoléon mène la campagne de France (février 1814), caractérisée par la fulgurance des mouvements et la succession de vic-

toires tactiques. La défaite de l'Empire russe à Tannenberg (août 1914) réduit l'espoir d'une victoire militaire rapide contre l'Allemagne et conduit à une crise morale, qui deviendra politique en 1917.

La contre-attaque, limitée dans le temps et l'espace, vise à reprendre l'ascendant sur l'adversaire. Sa compréhension de l'évolution de la situation opérationnelle de la bataille de Kharkov (février-mars 1943) permet au commandement allemand du théâtre de reprendre l'initiative sur l'armée soviétique. Celle du Sinaï (octobre 1973), finalement succès militaire pour Israël, met à mal le mythe de l'invincibilité de son armée.

Imposer son rythme consiste à accélérer le « tempo opérationnel » au bon moment et au bon endroit. Pendant la guerre de Sécession, la campagne victorieuse de la Shenandoah (mars-juin 1862) du général Jackson, combinant vitesse et alternance de rythme et de surprise, procure aux armées sudistes un sursis de trois ans. A la défaite de Sedan (mai 1940), les troupes françaises ont gardé une conception rigide de la manœuvre face aux unités allemandes, rompues au combat interarmes, à l'autonomie dans l'action et à la vitesse à tous les niveaux d'exécution.

Pendant la guerre des Malouines, la bataille de Goose Green (mai 1982) s'est jouée sur le commandement et le moral des parachutistes britanniques, malgré un rapport de forces et des conditions très favorables aux Argentins.

L'enveloppement de l'ennemi restreint sa liberté d'action. A Cannes (216 avant J.-C.), le général carthaginois Hannibal articule sa troupe et manœuvre sa cavalerie de façon à anéantir l'armée romaine, très supérieure en nombre mais à la cohésion d'ensemble vulnérable. La bataille du fleuve Kalka (1223), leur encerclement par l'armée mongole provoque un sentiment de panique dans les troupes russe et polovtse, peu entraînées et manquant de cohérence. Malgré des pertes élevées, la prise de Constantinople (mai 1453) par les Turcs résulte du transport de navires derrière la ville et de l'emploi des canons, qui signe la fin des murailles traditionnelles.

La surprise, fruit de la réflexion et de l'anticipation, vise à pénétrer l'esprit de l'adversaire et à le déstabiliser par des actions inattendues. A Turkheim (janvier 1675), Turenne déstabilise les troupes coalisées qui, d'attaquantes, deviennent attaquées et se replient. La prise du fort stratégique d'Ében-Émaël (mai 1940), par quelques centaines de parachutistes allemands, permet à la Wehrmacht de conquérir la Belgique.

Tourner le dispositif adverse confère une supériorité physique et psychologique. A Leuthen (février 1757), face à des armées nombreuses et convergentes, le roi de Prusse Frédéric II écarte durablement la menace autrichienne. La victoire de la coalition à Koweït (février 1991) provient d'une action de « déception » complétant la manœuvre principale : faire croire à une menace de débarquement à un autre endroit, confortée par des bombardements aériens.

Disloquer par le mouvement et le choc pour obtenir la décision sur le champ de bataille. Face au savoir-faire de la Wehrmacht, sa défaite à Kasserine (1943) conduit l'armée américaine à adapter sa doctrine pour poursuivre la reconquête de la Tunisie.

Percer les défenses d'un front étendu s'avère nécessaire quand la manœuvre de débordement ne suffit plus. A Dobropolje (septembre 1918), la rupture du front germano-bulgare de Macédoine par l'armée franco-serbe d'Orient entraîne la reddition de la Bulgarie, la dislocation de l'Empire austro-hongrois et la demande d'armistice par l'Empire allemand. A Cambrai (novembre 1917), la percée des lignes allemandes par une force blindée britannique est suivie quelques heures plus tard d'une contre-attaque allemande identique. Cette combinaison innovante de la technique et de la manœuvre sera appliquée avec succès en 1940 par la Wehrmacht. La tactique du « Blitzkrieg », qui concentre en quelques points névralgique les efforts des colonnes blindées appuyées par l'aviation, préfigure le combat aéroterrestre moderne.

Loïc Salmon,
rédacteur en chef

LA CROIX DE LA VALEUR MILITAIRE

CROIX DE GUERRE et VALEUR MILITAIRE

ASSOCIATION NATIONALE
DES CROIX DE GUERRE
ET DE LA VALEUR MILITAIRE

Fondée en 1919. Déclarée conformément à la loi du 1-VII-1901. Approuvée par le ministre de l'Intérieur. Reconnue d'utilité publique : décret du 22 avril 1963. Affiliée à la Fédération nationale André Maginot - Gr. 31

ADRESSE POSTALE : ANCGVM
Hôtel national des Invalides
129, rue de Grenelle
75700 PARIS Cedex 07.

Courriel : ancgvm@sfr.fr

Imprimerie Centr'Imprim
36101 Issoudun Cedex

Des informations complémentaires sur la Défense, renouvelées périodiquement, sont disponibles sur le site :
www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr

Vous pouvez les retrouver toutes en cliquant sur «Actualités» ou «Archives».

Facebook :
« Croix de guerre et Valeur militaire »
Twitter :
« Valeur Militaire ».

Editorial

La croix de la Valeur militaire est bien souvent le prix du sang, souvent aussi le prix de souffrances qui, malgré l'équipement moderne de nos forces armées engagées sur les théâtres d'opérations extérieures, et sous des apparences très différentes, peuvent être parfois comparées à celles que supportèrent nos poilus de la Grande Guerre, celles que les combattants de Leclerc et de De Lattre ont connues de 1943 à 1945 en Tunisie, en Italie et dans les Vosges ou bien enfin nos soldats engagés tout d'abord en Indochine puis en Algérie, Maroc ou Tunisie.
L'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire, forte des valeurs morales dont elle est gardienne, avait par conséquent un devoir impérieux de servir une fois de plus la « marque du courage » que constitue la croix de la Valeur militaire à l'image des croix de Guerre de nos anciens.

Colonel Michel Bachette-Peyrade
Président national

Sommaire

Les insignes de la Valeur militaire
Une création complexe
p. V à VII

La Valeur et les valeureux
Citations, croix de la Valeur militaire
et opérations extérieures
p. VIII à X

La fourragère rouge et blanche
La Valeur militaire collective
p. XI à XIII

45 unités récompensées pour leur engagement en Opex
p. XIV

L'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire
(ANCGVM)
p. XV

Préface du chef d'État-major des armées

© EMA

Depuis 1956, date de la création de la croix de la Valeur militaire, nos armées ont été engagées sur une multitude de terrains d'opérations, dans des conditions toujours difficiles et souvent périlleuses.

A chaque fois, les hommes et les femmes de nos armées ont fait preuve d'abnégation, de courage et de loyauté. Leur engagement total et leur excellence opérationnelle ont forgé la réputation des armées françaises qui sont, aujourd'hui, admirées par nos alliés et craintes par nos adversaires.

Parmi ces hommes et ces femmes, certains ont été cités pour des actions d'éclat. D'autres appartiennent à des unités qui, elles-mêmes, ont été distinguées à titre collectif. La croix de la Valeur militaire est venue légitimement récompenser ces actes de bravoure et de courage.

J'y vois la **reconnaissance** de l'institution pour celles et ceux qui ne demandent rien pour eux-mêmes, pour celles et ceux qui ont fait de leur engagement un service désintéressé, entièrement tourné vers la réalisation de la mission et le succès opérationnel.

Mais plus qu'une récompense, la croix de la Valeur militaire rend **témoignage** de la permanence des valeurs cultivées par les armées françaises. Oui, nous pouvons être fiers de nos armées !

Fiers, parce qu'elles ont toujours fait l'effort de s'adapter, comme elles l'ont encore démontré, dernièrement, face au durcissement de la situation sécuritaire. Fiers de la solidité des liens qui unissent les hommes et les femmes de nos armées devant l'adversité. Fiers de l'esprit de service qui habite les soldats, les marins, les aviateurs et le personnel civil, quels que soient les périls et les difficultés.

La croix de la Valeur militaire est le signe tangible de la vitalité de notre institution militaire. Elle incarne les valeurs qui animent tous ceux qui ont choisi de faire de leur vie un service, en acceptant les sacrifices qu'exige parfois le succès des armes de la France.

Général d'armée Pierre de Villiers

© EMA

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
ET DES FORCES ARMÉES

PARIS, le 20 AVR 1957

LE MINISTRE

N° 3147 DN/CAB/EVE/24.

Mon Général,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les décorations actuellement décernées en Afrique du Nord et demander s'il était possible d'assimiler la Croix de la Valeur Militaire à la Croix de Guerre.

Je crois être en mesure de pouvoir répondre par l'affirmative à cette question.

Cette distinction vient en effet immédiatement après la Croix de Guerre des Théâtres d'Opérations Extérieurs et je pense que vous pouvez admettre au sein de votre Association Nationale tous ceux qui la reçoivent.

IV

Je vous prie de bien vouloir agréer, mon Général, l'expression de ma considération distinguée et de mes sentiments les meilleurs.

M BOURGÈS-MAUNOURY

- M. le Général de Corps d'Armée Henry MARTIN
Président Général de l'Association
Nationale des "Croix de Guerre"

Les insignes de la Valeur militaire
Une création complexe

DEUX MÉDAILLES…

C'est l'article 6 du décret qui fixe les caractéristiques esthétiques et symboliques de la nouvelle décoration. Celle-ci, en tant que « médaille », ne saurait affecter la forme d'une croix. Il s'agit donc d'un insigne rond, de 30 mm de diamètre, en bronze mat, suspendu au ruban au moyen d'une bélière. Deux projets de décoration furent réalisés.

Le premier consistait en la reprise du modèle très classique de la médaille coloniale du graveur Georges Lemaire, dont l'effigie casquée et laurée de la République est conservée à l'avers, ainsi que la bélière composée de deux rameaux croisés, reliée au module par une fixation biconique. Cette bélière devait être chargée d'un croissant nord-africain, mais l'idée ne fut pas retenue. Sans doute l'idée d'une possible attribution de la décoration pour d'autres conflit était-elle déjà envisagée. Au revers, une couronne de feuilles de chêne (à droite) et de laurier (à gauche) entoure la simple légende « médaille de la valeur militaire » sur quatre lignes.

Le second modèle, plus original, fut l'œuvre commune du général Carlier, alors directeur de la Symbolique au Service historique de l'Armée de Terre, et du graveur Raymond Tschudin (1916-1998), grand prix de Rome en gravure en 1945. Ce modèle présente à l'avers une effigie de trois-quarts de la République aux traits beaucoup plus contemporains, coiffée d'un casque lourd analogue à celui porté par les soldats de l'époque. De part et d'autre de l'effigie figurent les mots « République française ». La bélière est elle aussi davantage stylisée, en « cornes de bovidés ». Le revers quant à lui se distingue par une police de caractère au style moins classique pour une récompense militaire. La couronne de feuillages est identique au modèle précédent, mais présente en tête et en queue une étoile à cinq branches, identique à celle qui matérialise les citations sur le ruban.

Dans les deux cas, le ruban est rouge à bande blanche centrale et une raie blanche près des bords. Il s'agit de la même disposition des couleurs que sur le ruban de la Médaille coloniale, dont le bleu ciel a simplement été remplacé par le rouge, couleur récurrente dans le ruban de chaque croix de Guerre. On peut noter que l'association du rouge et du blanc seuls dans un ruban de décoration était alors inédite dans le paysage des récompenses françaises. Il peut être considéré comme bienvenu, dans la mesure où le blanc symbolise la paix, pour laquelle le sang a dû être versé. Initialement, ce ruban devait d'ailleurs être blanc et ne porter qu'une bande centrale rouge.

Les citations furent, comme c'était le cas pour les croix de Guerre, matérialisées par des étoiles de bronze, d'argent ou de vermeil, ainsi que des palmes de bronze (voire d'argent pour les rares titulaires de cinq palmes de bronze), en fonction du niveau de la citation.

…POUR UNE CROIX

Le modèle Carlier-Tschudin ne fut pas retenu, jugé trop avant-gardiste. C'est donc le modèle Lemaire qui fut réalisé et décerné, en faible quantité toutefois, dans la mesure où la médaille de la Valeur militaire fut remplacée, conformément au décret n°56-1048 du 12 octobre 1956, par la croix de la Valeur militaire. La médaille ne fut donc attribuée que pendant un semestre, avant de céder la place à une décoration qui, affectant désormais la forme d'une croix, se rapprochait davantage des croix de Guerre antérieures.

Celle-ci ne fut pas, à proprement parler, une véritable création. En effet, là encore le modèle

Alors que de nombreux actes de bravoure ont été accomplis depuis le 1er novembre 1954, il faut attendre près de 18 mois, soit le double que pour la création de la Croix de guerre lors de la Première Guerre mondiale, pour que soit instaurée une décoration matérialisant les citations obtenues par les combattants français en Algérie. C'est en effet par le décret n° 56-371 du 11 avril 1956 qu'est créée la médaille de la Valeur militaire.

VI

Croix de la Valeur militaire, avers
© Musée national de la Légion d'Honneur

Croix de la Valeur militaire, revers
© MNLH

d'une décoration déjà existante fut repris. Il s'agit de celui de la croix du Combattant, créée le 28 juin 1930. Cette croix, destinée aux titulaires de la carte du combattant, était due au graveur Douminc, lui-même ancien combattant de la Grande Guerre. Cette croix en bronze, de 36 mm, à quatre branches pattées et bordées d'un léger rayon sur leur première moitié, porte en son centre un médaillon à l'effigie de la République, casquée et laurée. Le tout repose sur une couronne de lauriers qui double le médaillon central.

Ce modèle ne fut que très peu modifié pour donner naissance à la croix de la Valeur militaire : la République y apparaît simplement laurée à l'avers, tandis qu'au revers, le glaive de la croix du Combattant a été supprimé et remplacé par la simple légende « croix de la valeur militaire ». Cette maquette fut décriée par ceux qui jugèrent que les pouvoirs publics n'allaient pas jusqu'au terme de la démarche visant à créer de facto une quatrième croix de Guerre, après les modèles 1915, TOE et 1939. Ainsi, certains regrettèrent l'absence des deux glaives croisés, symboles de Mars, dieu de la guerre, et si caractéristiques, entre les branches de la nouvelle décoration. Leur absence visait justement à ne pas trop rapprocher visuellement la croix de la Valeur militaire des croix de Guerre, dont ceux-ci devaient justement rester l'apanage.

Ainsi, la médaille de la Valeur militaire, s'inspirant de la médaille coloniale, influença à son tour la médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du nord ; tandis que la croix de la Valeur militaire consista en une adaptation de la croix du combattant. Opportunisme phaléristique ? Volonté de lier les combattants d'Algérie et d'Afrique du nord à leurs anciens des conflits précédents ? On serait tenté de voir en cette pratique la mise en application de la célèbre formule de Lavoisier, *« rien ne se perd, rien ne se crée : tout se transforme »*. Les vicissitudes ayant affecté la création de la croix de la Valeur militaire furent les reflets d'une situation politique complexe durant laquelle l'emploi du terme de « guerre » fut particulièrement sensible.

Médaille de la Valeur militaire, avers
© MNLH

Médaille de la Valeur militaire, revers
© MNLH

Au-delà d'une sensibilité exacerbée, la croix de la Valeur militaire a rapidement acquis une reconnaissance justifiée, en tant que marque de la bravoure de ses titulaires. 60 ans après sa création, son esthétique épurée en fait la récompense de ceux qui, quel que soit le théâtre d'opération ou le conflit, témoignent des valeurs intemporelles de courage et d'engagement.

Jean-François Dubos,
Service historique de la défense

Remerciement : M.Tom Dutheil
(Musée national de la Légion d'Honneur et des ordres de chevalerie).

Projet de médaille de la Valeur militaire, avers
© MNLH

Projet de médaille de la Valeur militaire, revers
© MNLH

Tableau de répartition des citations par niveau et par théâtre, de 2007 à 2010

	Année	Régiment	Brigade	Division	Corps d'armée	Armée	TOTAL
	2007	135	133	31	5	2	306
Afghanistan	2008	241	109	53	15	14	432
	2009	113	107	42	29	12	303
	2010	747	302	59	32	14	1154
	s/total	**1236**	**651**	**185**	**81**	**42**	**2195**
	2007	0	0	0	0	0	0
Kosovo	2008	2	5	5	5	0	17
	2009	7	1	0	0	0	8
	2010	30	0	0	0	0	30
	s/total	**39**	**6**	**5**	**5**	**0**	**55**
	2007	50	10	2	1	1	64
Côte d'Ivoire	2008	46	5	1	0	0	52
	2009	16	2	3	0	0	21
	2010	1	0	0	0	0	1
	s/total	**113**	**17**	**6**	**1**	**1**	**138**
	2007	3	0	0	0	1	4
Liban	2008	14	0	0	0	0	14
	2009	0	0	0	0	0	0
	2010	1	1	0	1	0	3
	s/total	**18**	**1**	**0**	**1**	**1**	**21**
	2007	0	0	0	0	0	0
Bosnie	2008	0	0	0	0	0	0
	2009	0	0	0	0	0	0
	2010	0	0	0	0	0	0
	s/total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	2007	0	1	0	0	0	1
Tchad	2008	38	43	12	3	0	96
	2009	27	3	2	0	0	32
	2010	27	3	4	0	0	34
	s/total	**92**	**50**	**18**	**3**	**0**	**163**
	2007	0	0	0	0	0	0
Somalie	2008	2	1	3	9	0	15
	2009	25	7	3	3	6	44
	2010	3	19	0	1	0	23
	s/total	**30**	**27**	**6**	**13**	**6**	**82**
	2007	5	0	0	0	0	5
RDC	2008	0	0	0	0	0	0
	2009	0	0	0	0	0	0
	2010	0	0	0	0	0	0
	s/total	**5**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	2007	1	0	3	0	0	4
Haïti	2008	1	0	0	0	0	1
	2009	0	0	0	0	0	0
	2010	0	0	0	0	0	0
	s/total	**2**	**0**	**3**	**0**	**0**	**5**
	2007	8	7	24	0	3	42
République centrafricaine	2008	2	0	0	1	0	3
	2009	63	55	3	0	0	121
	2010	3	0	0	0	0	3
	s/total	**76**	**62**	**27**	**1**	**3**	**169**
	2007	**199**	**151**	**60**	**6**	**6**	**422**
S/TOTAUX	2008	**330**	**158**	**69**	**28**	**14**	**599**
	2009	**244**	**174**	**53**	**32**	**18**	**521**
	2010	**781**	**324**	**63**	**33**	**14**	**1216**
TOTAL		**1310**	**633**	**192**	**67**	**34**	**2237**

Source : question parlementaire n° 115871 publiée au Journal officiel de la République française du 02/08/2011 (p. 8280), réponse publiée le 22/11/2011 (p. 12261).
Consultable en ligne sur [http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-115871QE.htm].

La Valeur et les valeureux
Citations, croix de la Valeur militaire et opérations extérieures

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA CROIX DE LA VALEUR MILITAIRE

La croix de la Valeur militaire, à la différence notable des Croix de guerre, a été attribuée pour de nombreux conflits différents, de durée variable et au nombre de combattants engagés très différents. Ainsi, comparativement aux opérations menées en Afrique du Nord, les opérations postérieures ont connu des effectifs nettement moindres.
Tous les théâtres concernés doivent avoir fait l'objet d'une décision d'ouverture au droit à la CVM par le ministre de la Défense, sur proposition du chef d'état-major des armées. Cette décision doit clairement indiquer le territoire concerné ainsi que la date à partir de laquelle la CVM peut être attribuée au titre des opérations menées sur ce territoire. De même, la fermeture des droits pour un territoire donné fait l'objet d'une décision identique.

LES CITATIONS, OU LA RECONNAISSANCE DU MÉRITE

Comme pour la Croix de guerre, la CVM est attribuée pour matérialiser une citation. Celle-ci doit, selon les textes en vigueur, préciser le lieu, la date et les circonstances de l'acte qui ont conduit l'autorité militaire à proposer un individu.
Trois types d'actions apparaissent comme susceptibles de donner lieu à une citation :
- un acte de courage, de bravoure ; notamment lors d'une opération de combat ;
- une blessure contractée lors d'une opération de feu ;
- le décès au combat.

Gendarmes décorés de la croix de la Valeur militaire (Oran, 1957)
© Ministère de la Défense

Si les deux derniers critères peuvent s'apprécier légitimement au regard du sang versé, le premier rassemble lui-même des gestes parfois différents, ayant comme point commun l'excellence du comportement du soldat et son rôle pris dans la bataille. C'est ensuite à l'autorité militaire de déterminer le niveau le plus approprié pour la citation, du régiment à l'armée, en passant par la brigade, la division et le corps d'armée.
A titre d'exemple, on apprend dans le numéro 277 de *Terre information magazine* (septembre 2016) que deux jeunes militaires du rang et un officier du 4e régiment de chasseur ont fait l'objet d'une citation pour leur conduite remarquable lors de l'opération Sangaris, en République centrafricaine.
Chacun de ces militaires s'était distingué à l'été 2014 pour des actions de feu au cours desquelles ils avaient été directement engagés. A l'occasion de leurs citations, leur professionnalisme et leurs compétences ont été jugés comme un facteur de réussite des opérations.

Née dans les circonstances d'un conflit qui ne disait pas son nom, et auquel le rappel du contingent faisait prendre une nouvelle dimension, la croix de la Valeur militaire devait permettre de récompenser* « les militaires ayant accompli des actions d'éclat au cours ou à l'occasion d'opérations de sécurité ou de maintien de l'ordre », *selon les termes de l'article 1er du décret n° 56-371 du 11 avril 1956 portant création d'une médaille de la Valeur militaire (modifiée en croix en octobre 1956, cf.* Deux médailles pour une croix. Les insignes de la Valeur militaire*). C'est, à travers l'analyse de ces citations et quelques éléments chiffrés, le portrait d'une élite militaire qui se dessine.

Remise de la croix de la Valeur militaire à des soldats américains ayant combattu aux côtés de soldats français en Afghanistan (ambassade de France aux États-Unis, 2013)
© Ministère de la Défense

En outre, l'opposition déterminée à un ennemi supérieur en nombre y apparaît comme un élément amplificateur des mérites de ces soldats. On peut relever qu'aujourd'hui, hors fait d'arme exceptionnel, les citations à l'ordre de l'armée viennent saluer l'abnégation des combattants morts pour la France.

OPEX ET CITATIONS : LA CROIX DE LA VALEUR MILITAIRE, UNE DÉCORATION TOUJOURS D'ACTUALITÉ

Avec le recul historique nécessaire, quelques éléments chiffrés permettent d'apprécier la façon dont la CVM a été attribuée lors de conflits récents, au titre des opérations extérieures (OPEX). A travers l'exemple de 10 théâtres d'opérations sur lesquels l'armée française a été engagée, on peut constater que ce sont 2 237 citations qui ont été décernées entre 2007 et 2010 (*cf. tableau page X*).
En moyenne, ce sont 560 citations tous niveaux confondus qui ont été décernées chaque année au titre des OPEX entre 2007 et 2010, dont plus de la moitié au niveau du régiment.
De la guerre d'Algérie aux OPEX, de l'Afghanistan à Haïti et de l'Afrique au Liban, la CVM accompagne l'armée française sur tous les théâtres d'opérations depuis 60 ans. C'est que si depuis 1956 les combats ont évolué, les valeurs du combattant sont restées les mêmes.
Pour conclure, laissons la parole à l'un de ces soldats cités au titre des OPEX. Elle témoigne des qualités des titulaires de la CVM et de l'importance de cette décoration à leurs yeux, qu'ils aient été militaires de carrière ou appelés du contingent, réservistes ou volontaires :
« J'ai été décoré de la croix de la Valeur militaire avec une citation suite à ma participation à la force de protection des Nations-Unies à Sarajevo en 1994-1995 […]. J'ai participé à de nombreuses actions, et ai été cité pour l'engagement d'un groupement tactique interarmes dans le mont Igman au profit du bataillon d'infanterie n°5, puis suite à une opération visant à protéger les populations civiles […]. Lorsque j'ai appris que j'étais cité, j'en ai été ravi et fier à la fois. Le régiment était constitué d'appelés volontaires […]. Ils ont été admirables, et plusieurs appelés ont été décorés de la croix de la Valeur militaire […]. »

«Quelques années plus tard, cette citation représente bien plus qu'une récompense pour les actions menées. La croix de la Valeur militaire, c'est le témoin des valeurs transmises par l'armée française, avec ses appelés du contingent et ses professionnels ; service, dévouement, engagement et loyauté. Elle est belle dans sa conception et les appelés qui l'ont reçue à Sarajevo sont de véritables passeurs de mémoire.
Il est sans aucun doute nécessaire aujourd'hui de se rappeler ces jeunes du contingent qui ont été cités en Bosnie, au Cambodge, en Somalie et ailleurs. Ils avaient la même ferveur que leurs camarades professionnels. Ils ont écrit une belle page de l'histoire de notre armée».

COL (ER) Alain Artisson (également titulaire de la croix de Guerre des TOE au titre de la guerre du Golfe). Témoignage recueilli par l'auteur le 22 septembre 2016.

Jean-François Dubos,
Service historique de la défense

La fourragère rouge et blanche
La Valeur militaire collective

2011 :
LA FOURRAGÈRE DE LA VALEUR MILITAIRE

Afin de matérialiser les citations reçues par les unités, une circulaire du 28 novembre 2011 prévoit la création d'une fourragère aux couleurs du ruban de la croix de la Valeur militaire. L'arrêté du 27 octobre 2015 relatif à cette fourragère fixe, à son article 1er, que *« la fourragère aux couleurs du ruban de la croix de la Valeur militaire est destinée à matérialiser d'une façon apparente et permanente les actions d'éclat accomplies par les formations citées plusieurs fois à l'ordre de l'armée, à titre collectif, au cours d'opérations de combat, de sécurité ou de maintien de l'ordre effectuées sur les différents théâtres d'opérations extérieures qui n'entrent pas dans le champ des guerres ouvrant droit à l'attribution de la Croix de guerre des TOE. »*

La fourragère aux couleurs du ruban de la croix de la Valeur militaire, créée par le Service historique de la défense, se compose de deux cordons de laine rouge et blanche, accolés et non tressés comme pour les Croix de guerre. Il convient de noter que c'est la disposition qui avait déjà été retenue lors de la création de la fourragère aux couleurs de l'ordre de la Libération, en 1996. Une extrémité se termine par un nœud à trois boucles en forme de trèfle, l'autre par un ferret métallique (doré ou argenté, en fonction de l'arme ou du service), en-dessous d'une torsade à quatre tours et d'un anneau de fil permettant d'accrocher la fourragère sur l'uniforme. Enfin, il est prévu qu'un système d'olives permettent de symboliser quantitativement les citations reçues, en reprenant le système existant depuis la Première Guerre mondiale.

Une nouveauté toutefois accompagne ce système somme toute classique : il s'agit de la disposition prévoyant qu'une petite agrafe métallique, semblable à celles que l'on rencontre sur les rubans de la médaille d'outre-mer ou de la médaille commémorative française indique, sur l'olive de la fourragère, le théâtre d'opérations sur lequel l'unité s'est distingué. L'article 4 de l'arrêté précité précise que *« la fourragère aux couleurs du ruban de la croix de la Valeur militaire est accordée, avec agrafe, aux formations ayant obtenu au moins deux citations à l'ordre de l'armée sur un même théâtre d'opérations. Dans l'éventualité où une formation prétend à l'attribution d'une fourragère, au titre d'un nouveau théâtre d'opérations, une seule fourragère aux couleurs de la CVM est arborée. Dans ce cas, une agrafe portant le nom du nouveau territoire est attribuée. »*

Loïc SALMON

Remise de la croix de la Valeur militaire avec palme au 1er Régiment de chasseurs parachutistes par le président de la République Nicolas Sarkozy devant l'Arc de Triomphe, (Paris, 11 novembre 2011)

Alors que le système de fourragères, permettant de matérialiser les citations reçues par des unités militaires, a été instauré dès 1916, soit quelques mois seulement après la création de la Croix de guerre, il n'en a pas été de même pour la croix de la Valeur militaire. En effet, si cette dernière a été créée en 1956, il aura fallu attendre jusqu'en 2011 pour que le décret n° 2011-1466 du 9 novembre fixe, dans son article 2, qu' **« à titre collectif, la croix de la Valeur militaire peut également être décernée aux unités françaises s'étant particulièrement distinguées à l'occasion d'une ou plusieurs actions d'éclat hors du territoire national, au cours de missions ou d'opérations extérieures, mettant ainsi à l'honneur les qualités et valeurs militaires traditionnelles des armées françaises. »**

Prototype de la fourragère aux couleurs du ruban de la croix de la Valeur militaire

On peut donc légitimement s'attendre, dans les années à venir, à voir des fourragères portant plusieurs agrafes, qui témoigneront à elles seules non seulement de la bravoure des soldats qui y auront servi, mais aussi des théâtres successifs sur lesquels ils auront été engagés.
De même, il est prévu qu' *« à titre individuel, les militaires ayant effectivement pris part à toutes les opérations visées dans les citations à l'ordre de l'armée, qui ont valu à la formation l'attribution de la fourragère aux couleurs du ruban de la CVM, ont le droit de la conserver, même après leur mutation dans une autre formation non détentrice de celle-ci. Dans ce cas, la fourragère porte sur le nœud à quatre tours l'insigne de la formation citée. »* (article 8)

LES UNITÉS AYANT DROIT AU PORT DE LA FOURRAGÈRE AUX COULEURS DU RUBAN DE LA CROIX DE LA VALEUR MILITAIRE

Depuis 2011 et la possibilité offerte par les textes d'attribuer des citations collectives à des unités militaires, 238 citations ont été délivrées (voir notamment *Croix de guerre et Valeur militaire* n° 306 et 309). Parmi celles-ci on note la nette prédominance de l'armée de Terre, logique au regard de la proportion de ses unités engagées sur les différents théâtres d'opérations pris en compte (plus de 53 % des citations). Toutefois, les autres armées sont également représentées, ainsi que des services, dont le Service de santé des armées (14 citations en cinq ans).
Si l'on considère la période 2011-1016, ce sont quasiment 40 citations collectives qui ont été attribuées chaque année, témoignant d'un réel besoin de reconnaître les mérites acquis collectivement par les unités de l'armée française. On relève que les années 2015 et 2016 ont connu une très forte baisse du nombre de citations collectives, compte tenu de l'effort important effectué entre 2011 et 2014 d'une part et de la clôture du théâtre afghan d'autre part. Certaines des opérations ayant donné lieu à une citation sont d'ailleurs très anciennes pour certaines d'entre-elles. C'est ainsi que le 1er Régiment étranger de cavalerie a reçu une citation à l'ordre de l'armée en 2013 pour son rôle dans l'opération Tacau, au Tchad, en… 1978 !

Citations collectives aux unités de l'armée française depuis 2011

	Terre	Air	Marine	Gendarmerie	Autres services	TOTAL
2011	19	8	8	3	2 (santé), 1 (essences)	41
2012	46	14	15	2	1 (santé)	78
2013	37	6	6	2	4 (santé)	55
2014	25	21	8	0	6 (santé)	60
2015	0	3	0	0	1 (santé)	4
2016*	0	0	0	0	0	0
TOTAL	127	52	37	7	15	238

** à la date du 28 septembre 2016*

Remise de la fourragère de la Valeur militaire au drapeau du 2ème Régiment étranger de génie (2013) © Ministère de la Défense

DES CITATIONS À LA FOURRAGÈRE

Toutefois, si 238 citations collectives ont été décernées, seules 47 unités de l'armée française en ont reçu au moins deux, leur donnant droit, de facto, à la fourragère aux couleurs du ruban de la croix de la Valeur militaire. 19 d'entre elles sont des unités de l'armée de Terre, 10 de l'armée de l'Air, 12 de la Marine nationale, trois de la Gendarmerie nationale, deux du Service de santé des armées et une du Service des essences.

Unités de l'armée française titulaires de la fourragère aux couleurs du ruban de la croix de la Valeur militaire

ARMÉE OU SERVICE	UNITÉS
Armée de Terre	1er Régiment de hussards parachutistes. 17e Régiment du génie parachutiste 2e Régiment étranger de génie. 1er Régiment de chasseurs parachutistes 126e Régiment d'infanterie. 2e Régiment étranger de parachutistes 5e Régiment d'hélicoptères de combat. 7e Bataillon de chasseurs alpins 6e compagnie du 13e Régiment de dragons. 21e Régiment d'infanterie de marine 4e Régiment d'hélicoptères des forces spéciales . 13e Régiment de dragons parachutistes ; 1er Régiment de parachutistes d'infanterie de marine. Escadron de drones 1/33 27e Bataillon de chasseurs alpins. 12e Régiment cuirassier. 2e compagnie du 16e Bataillon de chasseurs.
Armée de l'Air	1er Régiment d'hélicoptères de combat. 3e Régiment d'hélicoptères de combat Escadron d'hélicoptères 1/67 «Pyrénées». Escadron de chasse 3/3 «Ardennes» Escadron de chasse 1/91 «Gascogne». Groupe de ravitaillement en vol 2/91 «Bretagne» Escadron de chasse 2/4 «Lafayette». Escadron de détection et de contrôle aéroporté Escadron de chasse 1/7 «Provence». Commandos parachutistes de l'air N°10, 20 et 30
Marine nationale	Frégate *Courbet*. Aviso *Lieutenant-de-Vaisseau-Lavallée*. Sous-marin nucléaire d'attaque *Améthyste*. Bâtiment de projection et de commandement *Tonnerre* Flottilles 23F et 12F. Commandos Marine *Hubert, Trépel, Kieffer, Jaubert, De-Montfort* et *De-Penfentenyo*
Gendarmerie nationale	Groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale Groupement blindé de gendarmerie mobile. Escadron 23/7 de la gendarmerie mobile
Service de santé des armées	Centre médical des armées des Alpes. Hôpital d'instruction des armées Percy
Service des essences	Base pétrolière interarmées

Certaines unités ont reçu leurs fourragères à l'occasion de célébrations nationales. C'est le cas des 12 premières unités décorées par le président de la République, Nicolas Sarkosy *(photo page XI)*, le 11 novembre 2011, pour les opérations «Licorne» (Côte d'Ivoire), «Harmattan» (Libye) et «Pamir» (Afghanistan). D'autres unités ont reçu leur fourragère lors de fêtes propres à l'arme. Ainsi, c'est le 30 avril 2016, jour annuel de commémoration des combats de Camerone, que le drapeau du 2e Régiment étranger de parachutistes (REP) a reçu la fourragère aux couleurs de la Valeur militaire avec olive aux couleurs du ruban de la Médaille militaire pour quatre citations. Trois d'entre-elles sont venues récompenser des engagements récents (Afghanistan en 2010 et 2011, Mali en 2013), la quatrième a, quant à elle, rappelé des faits d'armes de 38 ans mais restés dans les mémoires : l'intervention aéroportée sur Kolwezi, lors de l'opération «Bonite» en 1978.

55 ans après la création de la croix de la Valeur militaire, la fourragère correspondante a enfin permis aux unités méritantes d'arborer l'insigne de leur récompense collective, pour des actions parfois anciennes et restées non récompensées jusqu'alors. Compte tenu des théâtres d'opération nombreux sur lesquels les forces françaises sont engagées, il est à prévoir que de nouvelles citations et fourragères viendront s'ajouter à celles déjà délivrées. Le 2e REP sera-t-il la première unité à arborer la prestigieuse olive rouge aux couleurs de la Légion d'honneur sur sa fourragère, pour six citations à l'ordre de l'armée au titre de la croix de la Valeur militaire ? Quelle que soit l'unité, elle témoignera, comme ses homologues, de qualités de courage et de bravoure collective qui, des tranchées de Verdun au désert africain, font honneur à l'armée française et à ses soldats.

Jean-François Dubos,
Service historique de la défense

Remerciements : ADC Pascale Foucher et Mme Catherine Glazas (SHD), MJR Renaud Plouviez (SDBC)

45 unités récompensées pour leur engagement en Opex

Dans le cadre de la clôture des travaux de la commission des emblèmes réunie à l'automne 2011 par le ministre de la Défense, le chef d'Etat-major des armées a attribué à des formations méritantes la croix de la Valeur militaire au titre des opérations extérieures (Opex). Ce sont 38 formations de l'armée de Terre qui sont ainsi récompensées. Il convient d'y ajouter sept unités pour lesquelles une première citation sans croix a été remplacée par une citation avec attribution de la croix de la Valeur militaire.
Ces formations ont été décorées au titre des opérations menées en 2011 et antérieurement. Les cérémonies de remise s'échelonneront tout au long de l'année 2012.

Au titre de l'opération «Forpronu» en Bosnie-Herzégovine : 1ère compagnie du 3ème Régiment d'infanterie de marine.

Au titre de l'opération «Licorne» en Côte-d'Ivoire : 1er Régiment d'hélicoptères de combat ; 3ème compagnie du 13ème Bataillon de chasseurs alpins ; Régiment d'infanterie de chars de marine ; 2ème escadron du 1er Régiment d'infanterie de marine.

Au titre de l'opération «Harmattan» au large de la Libye : 5ème Régiment d'hélicoptères de combat.

Au titre de l'opération «Pamir» en Afghanistan : 3ème Régiment d'hélicoptères de combat ; 152ème Régiment d'infanterie ; 13ème Bataillon de chasseurs alpins ; 2ème Régiment étranger de parachutistes ; 2ème Régiment étranger d'infanterie ; 3ème Régiment d'infanterie de marine ; 3ème Régiment parachutiste d'infanterie de marine ; 27ème Bataillon de chasseurs alpins; 1er Régiment d'infanterie ; Régiment de marche du Tchad ; 8ème Régiment parachutiste d'infanterie de marine ; 17ème Régiment de génie parachutiste ; 35ème Régiment d'artillerie parachutiste ; 1er Régiment de hussards parachutistes ; 93ème Régiment d'artillerie de montagne ; 4ème Régiment de chasseurs ; 6ème Régiment du génie ;11ème Régiment d'artillerie de marine ; 1er Régiment étranger du génie ;132ème Bataillon cynophile de l'armée de terre ; 511ème Régiment du train ; 4ème Régiment du matériel ; batterie du 3ème Régiment d'artillerie de marine; 2ème compagnie du 35ème Régiment d'infanterie ; 4ème escadron du 1er Régiment étranger de cavalerie ; 4ème escadron du 1er Régiment d'infanterie de marine ; 3ème compagnie du 3ème Régiment du génie ; 2ème batterie du 40ème Régiment d'artillerie ; 2ème escadron du Régiment d'infanterie de chars de marine ; 1ère compagnie du 31ème Régiment du génie ; 2ème batterie du 68ème Régiment d'artillerie d'Afrique; escadron d'éclairage et d'investigation du 501-503ème Régiment de chars de combat.

Formations récompensées par le passé d'une citation sans croix remplacée par une citation avec attribution de la croix de la Valeur militaire :
3ème Régiment d'infanterie de marine (opération «Tacaud», Tchad, 1978) ; 3ème Régiment parachutiste d'infanterie de marine (opération «Finul», Liban, 1978) ; Régiment d'infanterie de chars de marine (opération «Finul», Liban, 1978) ; 8ème Régiment parachutiste d'infanterie de marine (opération «Finul», Liban, 1979) ; 2ème Régiment étranger de parachutistes (opération «Bonite», Kolwezi, 1979) ; 17ème Régiment de génie parachutiste (opération «Finul», Liban, 1980 et 1983) ; 3ème compagnie du 1er Régiment de chasseurs parachutistes («Drakkar», Liban, 1983).

Le 3 juin 2013 à Saint-Bernard (Isère), le général d'armée Bertrand Ract-Madoux, chef d'état-major de l'armée de Terre, remet une 2ème croix de la Valeur militaire au drapeau du 2ème Régiment étranger de génie. L'obtention de 2 citations donne droit au port de la fourragère (voir photo p.XII) © Ministère de la Défense

L'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire (ANCGVM)

Ces croix ne se gagnent que sur les champs de bataille ou en opération extérieure : elles témoignent de quelque exploit guerrier, de quelque action héroïque, en tous cas de périls affrontés.

Lorsqu'une commune reçoit l'une des croix de Guerre (1914-1918 ou/et 1939-1945), c'est à sa municipalité et à sa population toute entière qu'en revient l'honneur. Ces croix évoquent aussi la fraternelle camaraderie dans le sacrifice partagé et l'exaltation d'un noble idéal. La paix revenue en Europe, ces insignes demeurent le symbole des liens généreux qui, comme à la guerre, devraient unir tous les Français dans l'obscur combat des épreuves quotidiennes.

«Lorsque dans notre pays, on parle de courage et de grandeur, c'est vers les croix de Guerre et de la Valeur militaire que se tournent les regards» (Maréchal Juin 1888-1967).

Les générations passent et le respect dû à ces croix ne disparaît pas de nos esprits. Elles demeurent le symbole du courage et de la foi en la destinée de notre pays. Les décorés des croix de Guerre et de la croix de la Valeur militaire ne sont pas seulement des combattants authentiques des temps de guerre, ils sont et demeurent des combattants de tous les instants du temps de paix au service de la France.

L'Association nationale des croix de guerre, fondée en 1919, a continué à vivre malgré toutes les difficultés qui ont pu se présenter, notamment pendant la triste période de l'occupation (1940-1944), où elle a été dissoute officiellement et maintenue dans la clandestinité. Elle est devenue « Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire » (ANCGVM) dans les années 1960, après la création de la croix de la Valeur militaire en 1956.

L'ANCGVM est totalement indépendante et s'interdit toutes discussions politiques et religieuses.

Ses buts principaux sont :

- le maintien de la camaraderie et de l'esprit « croix de Guerre » ;
- la défense des nobles traditions nationales dans l'amour de la patrie ;
- l'étude des dossiers de demande de décoration, de récompense et d'aide sociale.

Chacun des membres de l'ANCGVM se doit de l'aider à atteindre ces buts en réglant ponctuellement sa cotisation, en recrutant de nouveaux adhérents, en facilitant la création de nouvelles sections et en respectant les statuts de l'association et les directives du conseil d'administration.

En 2005, pour le 90ème anniversaire de la création de la croix de Guerre, l'ANCGVM avait édité un livre intitulé *« La marque du courage »*. En 2015, A l'occasion du centenaire de la croix de Guerre, elle a publié une plaquette intitulée *« Symboles du Brave »*. En 2016, elle a mis en ligne sur son site internet un film réalisé par l'ECPAD et intitulé *«La croix de Guerre : cent ans de bravoure (1915-2015)»* et une galerie photo intitulée *«Honneur aux braves !»* à partir de l'exposition du centenaire organisée au château de Vincennes par du Service historique de la défense.

Association d'intérêt général et reconnue d'utilité publique par décret du 22 avril 1963, l'ANCGVM accueille tous les titulaires d'une croix de Guerre ou d'une croix de la Valeur militaire et leurs sympathisants.

Contacts : voir page 2 de ce fascicule
Adhésion : page d'accueil du site en bas, onglet « Adhérer à l'association ».
www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr

«Lorsque l'on parle de courage et de grandeur,
c'est vers la croix de Guerre que se tournent les regards.»

(Maréchal Juin)

Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire
Hôtel national des Invalides
129, rue de Grenelle 75700 PARIS Cedex 07

DANS LES LIVRES

LES PLUS GRANDS DISCOURS DE GUERRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE

par Jacques-Olivier Boudon

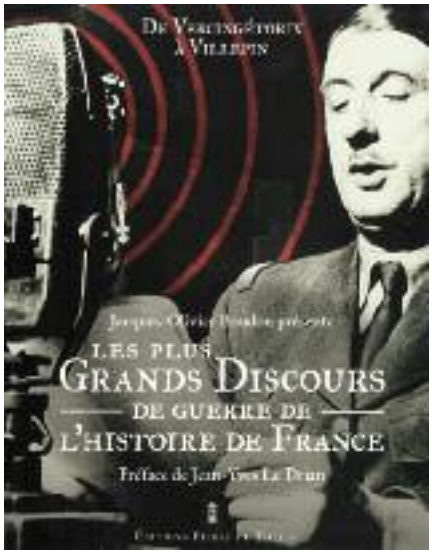

Les chefs d'État, rois hier et présidents de la République aujourd'hui, étant aussi chefs de guerre, leurs paroles martiales incluent toujours un aspect politique pour expliquer les buts de la guerre. Jamais improvisés, ces discours se réfèrent souvent aux combats et victoires d'hier, pour espérer les succès de demain. Vercingétorix (52 avant J.-C.), qui avait servi comme officier dans l'armée romaine, en connaît la puissance et préconise son harcèlement et une politique de la « terre brûlée ». Jeanne d'Arc, qui veut « *bouter* (les Anglais) *hors de toute la France* » (1429), lui succède comme symbole de la résistance face à l'envahisseur étranger. L'éloquence militaire profite de l'invention de l'imprimerie, qui la diffuse au-delà des armées. En 1590, face la Ligue catholique, renforcée par des contingents espagnols, le protestant Henri IV n'invoque pas la religion, mais l'indispensable cohésion de son armée : « *Ne perdez pas de vue mon panache blanc, vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire.* » A partir de la Révolution, le soldat-citoyen doit être convaincu du bien-fondé de la guerre : « *Tout appartient à la patrie, quand la patrie est en danger* » (Danton, 1792). Bonaparte harangue ses troupes avec son sens politique : « *Tous veulent, en rentrant dans leur village, pouvoir dire avec fierté : j'étais de l'armée conquérante d'Italie. (...) Nous faisons la guerre en ennemis généreux et nous n'en voulons qu'aux tyrans qui vous asservissent* » (1796). Napoléon les galvanise : « *Il vous suffira de dire j'étais à la bataille d'Austerlitz, pour que l'on vous réponde voilà un brave* » (1805). Le généralissime Joffre reprend la formule napoléonienne en 1916 : « *Le pays a les yeux fixés sur vous. Vous serez de ceux dont on dira : ils ont barré la route aux Allemands la route de Verdun.* » Les moyens audiovisuels créent un lien direct entre l'orateur du discours guerrier et l'auditeur. Après l'appel à cesser le combat du maréchal Pétain le 17 juin 1940, le général De Gaulle, sous-secrétaire d'État à la Guerre dans le précédent gouvernement, lance le sien le lendemain sur les ondes de la BBC : « *La flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra jamais.* » Peu de Français l'auront entendu, mais beaucoup auront lu l'affiche : « *A tous les Français. La France a perdu une bataille ! Mais la France n'a pas perdu la guerre !* » Sa légitimité politique de 1940, confortée en 1944, l'inspire lors de la libération de Paris « *avec l'appui et le concours de la France toute entière, de la France qui se bat, de la seule France, de la vraie France, de la France éternelle.* » En 1983, le président Mitterrand salue sa mémoire et celle du chancelier Adenauer, artisans de la réconciliation franco-allemande : « *Ils appartenaient aux générations qui s'étaient affrontées dès 1914 et qui avaient, aux noires années de 1939-1945, défendu une certaine idée de la liberté des nations, de la démocratie, de l'indépendance nationale.* »

Loïc Salmon

Éditions Pierre de Taillac/240 pages/22,90 €

CULTURE

DANS LES LIVRES

L'HOMME QUI A SAUVÉ LONDRES

par George Martelli

En France en1941, Michel Hollard (43 ans) dirige une entreprise de gazogènes, qui lui permet de voyager en zone occupée sans attirer l'attention. Dépité par la défaite de la France et par l'occupation allemande, il décide de résister. Passé clandestinement en Suisse, il prend contact avec les services de renseignement britanniques, qui le chargent de recueillir des informations sensibles sur l'armée allemande. Il monte alors le réseau «Agir» et recrute, seul, une centaine d'agents. Il franchira 98 fois la frontière franco-suisse au péril de sa vie. En 1944, Hollard est dénoncé puis arrêté par la Gestapo à la gare du Nord. Torturé, il ne parle pas. Déporté au camp de Neuengamme, il fait partie des prisonniers dont le vice-président de la Croix-Rouge suédoise, le comte Bernadotte, négocie la libération. Engagé volontaire pendant la première guerre mondiale, Michel Hollard avait déjà été décoré de la croix de Guerre 1914-1918. Après la seconde, il recevra la « Distinguished Service Order » britannique et atteindra le grade de commandeur de la Légion d'Honneur. En 2004, son nom sera attribué à une rame du train «Eurostar», qui relie la France à la Grande-Bretagne par le tunnel sous la Manche.

En 1943, l'un des agents du réseau « Agir », ingénieur des chemins de fer à Rouen, apprend que les Allemands entreprennent des travaux sous haute surveillance. Michel Hollard parvient à s'introduire dans le chantier et y constate de mystérieux préparatifs, qui confirment ses soupçons. Il y fait alors engager des membres du réseau. L'un d'eux, un jeune ingénieur prénommé André, réussit à prendre subrepticement le calque d'un document apparemment essentiel, car son officier traitant allemand, ingénieur lui aussi, le lui montrait de temps en temps sans jamais le lui confier. Pendant quatre jours, Michel et André vont établir le plan d'une base avec bâtiments et plates-formes desservis par diverses routes. « *Toutes ces routes convergeaient vers une sorte de plate-forme plus large, située dans la partie Nord de la base, orientée vers l'Angleterre. Dans le prolongement de cette plate-forme, se trouvait une piste cimentée* (...). *Le calque du plan de l'ingénieur allemand montrait que l'aire cimentée était prévue pour supporter une piste d'envol inclinée à quinze degrés et formant une sorte de rampe d'une longueur d'environ cinquante mètres, sur laquelle deux rails d'un écartement assez faible prenaient appui. L'axe de cette rampe était dirigé sur Londres* (...). *Il devenait évident qu'elle était destinée à lancer un projectile sur la capitale anglaise, distante d'à peine cent-quatre-vingts kilomètres.* » Il s'agit des plans, jamais obtenus auparavant par les Alliés, de la rampe de lancement de la bombe volante «V1». Grâce à des indications précises, l'aviation britannique bombarde les rampes de lancement situées dans le Nord de la France et en détruit la plupart. Londres est ainsi en grande partie sauvée des dizaines de milliers de V1 que le Reich lui destinait. **L.S.**

Éditions Les Arènes/296 pages/21,90 €

Croix de Guerre 1939-1945

Dans la nuit du 5 au 6 juin 1944, 36 parachutistes de la France Libre des forces intégrés dans les forces spéciales du « Special Air Service » (SAS) appartenant au 4ème Bataillon d'infanterie de l'air (BIA) sont parachutés, en Bretagne, pour accomplir une triple mission : exécution de sabotages et mission de guérilla, constitution de bases destinées à recevoir des unités parachutistes ou aéroportées et formation de résistants bretons. L'objectif de ces missions était de retenir en Bretagne les forces allemandes et de les empêcher d'attaquer le flan des forces alliées débarquées en Normandie. Les forces allemandes comprenaient 9 divisions d'infanterie, dont les 3ème et 5ème Divisions aéroportées, des unités de cavaliers et de cyclistes ukrainiens et des bataillons d'infanterie géorgiens. L'ensemble de ces unités rassemblait 150.000 hommes. La stratégie de l'État-major interallié prévoyait plusieurs plans pour désorganiser l'action des forces allemandes : le plan vert consistait à neutraliser les voies ferrées ; le plan violet à interrompre les communications téléphoniques ; le plan rouge à mener des actions de guérillas.

Le 4 juin 1944, la radio de Londres lance le message : « *Les dés sont sur le tapis* ». Le sabotage des voies ferrées, dans la nuit du 6 au 7 juin

La devise du Special Air Service (SAS) «Qui ose gagne» (Who dares wins) a été reprise par le 1er Régiment parachutiste d'infanterie de marine.

1944, vient d'être ordonné. **Le 5 juin**, les résistants entendent le message : « *Il fait chaud à Suez* ». L'ordre vient de leur être donné d'effectuer des opérations de guérilla. Le colonel Chenailler (alias Morice) lance un ordre de mobilisation des bataillons de résistants du Morbihan. Dans ce département, les trois principales organisations armées réunissent 4 bataillons de l'Armée Secrète, 3 bataillons de l'Organisation de la Résistance Armée et les Francs-Tireurs et Partisans soit environ 3.500 hommes. Les parachutistes doivent participer à la constitution de deux bases. Une base sera implantée dans les Côtes d'Armor, dont le nom de code est « Samwest ». L'autre sera constituée à proximité de Saint-Marcel et prend le nom de code « Dingson ». Ce dernier désigne la ferme de la Nouette, de 70 ha, et le terrain de parachutage de «la Baleine». « Dingson » est un centre mobilisateur et 8.000 Résistants vont transiter par ce centre. Si le parachutage des deux sticks sur « Samwest » se déroule bien, il n'en n'est pas de même pour ceux des lieutenants Marienne et Desplante à destination de «Dingson». Le pilote de l'avion, en charge de leur parachutage, peine à trouver la zone de saut et le stick du lieutenant Marienne est largué à proximité d'un poste allemand. Ce dernier est tenu par des supplétifs ukrainiens et géorgiens de l'Armée Vlassov. Emile Bouétard et trois de ses camarades sont en train de camoufler leur parachute quand une patrouille de supplétifs les surprend et tire sur les SAS. Émile Bouétard est blessé à l'épaule. Il sera exécuté d'une balle dans la tête. Il est le premier tué de l'opération « Overlord ». Ses trois camarades sont sauvés de justesse par un officier allemand, qui empêche les éléments de l'Armée Vlassov de les exécuter. Marienne mettra 48 heures pour rejoindre Saint-Marcel.

Le chef de corps du 4ème BIA, le commandant Bourgoin, dit «le manchot», est parachuté avec 150 commandos du SAS **dans la nuit du 10 au 11 juin 1944** sur « Dingson ». La base ac-

SAINT-MARCEL (Morbihan)

cueille aussi les SAS venant de « Samwest », après sa dispersion, et les 50 SAS des opérations «Cooney Parties» (sabotages des voies ferrées et des lignes télégraphiques) une fois leur mission accomplie. Toutes les nuits, des avions Stirling larguent des containers remplis d'armes, de munitions et d'explosifs, soit 28 par avions. Le 13 juin, 700 conteneurs sont largués par 25 avions. Le 17 juin, même 4 jeeps sont larguées. Ces parachutages permettent d'armer et de former 4.000 hommes.

Le 17 juin, deux voitures allemandes avec 8 « feldgendarmes » à bord s'égarent dans les bois de Saint-Marcel. Elles sont mitraillées. Un seul occupant parvient à s'enfuir. Le 18 juin, la base comprend 200 SAS et 2.500 membres des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI), quand elle est attaquée, à 9 h, par une compagnie allemande de 200 hommes. L'attaque est refoulée. A 10 h, après avoir reçu des renforts, les Allemands lancent une nouvelle attaque qui est aussi refoulée. A 14 h, plusieurs milliers de militaires, appartenant à des unités parachutistes ou géorgiennes, et de l'artillerie, arrivent en renfort et lancent une nouvelle offensive. La situation devient intenable pour les défenseurs de Saint-Marcel. Les combats se déroulent au pistolet-mitrailleur, à la grenade et au couteau. A 15 h 30, l'intervention de 4 P47D de « l'US

La bataille autour de Saint-Marcel dure du 4 au 17 juin 1944.

Army Air Force » soulage les défenseurs. Dès le départ des avions, les offensives allemandes reprennent. Le commandant Bourgoin et le colonel Morice décident alors l'évacuation du camp retranché. Cette dernière commence à 22 h et se termine à minuit. Elle concerne 2.400 hommes, 20 camions et 4 ambulances. Le lieutenant Marienne et son stick font sauter ce qui ne peut être transporté. Les Français perdent 6 hommes du SAS et 30 des FFI dans les combats. Les pertes allemandes sont estimées à plus de 300 hommes. C'était la première fois que les Allemands sont tenus en échec par des FFI, encadrés par des parachutistes de la France Libre. La répression, essentiellement exercée par les unités ukrainiennes et géorgiennes, est féroce. Les blessés et les prisonniers sont exécutés. Le village de Saint-Marcel est incendié. La Bretagne a payé un lourd tribut à sa libération. Sur 322 parachutistes du SAS, 60 ont été tués, 430 FFI sont tombés au combat et 793 personnes ont été fusillées, dont 352 civils.

Le 10 décembre 1948, la commune de Saint-Marcel a reçu une citation à l'ordre de l'armée comportant l'attribution de la croix de Guerre avec palme.

Les bataillons FFI ont formé le 41ème Régiment d'infanterie, dont le drapeau porte dans ses plis « Saint-Marcel 1944 ». Le 4ème BIA deviendra le 2ème Régiment de chasseurs parachutistes Aujourd'hui, ses traditions sont reprises par le 1er Régiment parachutiste d'infanterie de marine.

Marc Beauvois,
section de la Haute-Garonne

Manche - 50 - Graignes

Assemblée générale nationale du 18 septembre 2016

En commun avec la section départementale des Anciens d'Indochine (A.N.A.I.), nous avons tenu notre assemblée générale le 18 septembre 2016 à Graignes.

Cette commune martyre décorée de la croix de Guerre 1939-1945 avec une citation à l'ordre de la division, quand les 10, 11 et 12 juin 1944, 32 soldats américains ont été tués et 31 civils massacrés dont 2 jeunes filles de 18 et 8 ans dans leur lit et 2 prêtres brûlés dans l'église (*revue de décembre 2015 p.6 et 7*). Réunis dans la salle des fêtes, le maire Denis Small nous a accueilli et a souhaité la bienvenue, soulignant que c'était avec plaisir qu'il avait répondu à la demande d'organiser dans sa commune l'assemblée générale de la section des Croix de guerre, rappelant que Graignes avait été le seul village reconstruit sur un autre emplacement à l'issue de la guerre et n'a vu sa reconstruction terminée qu'en 1964.

Le président Paul Laurent a remercié les présents, en particulier les maires ou adjoints de communes décorées : Graignes, Mesnil-Amey, Saint Lô, Valognes, Agneaux, Saint- Jean-de-Daye, Saint-Aubin-du-Perron et Moyon. Nicole Godard, conseillère départementale représentant le président du Conseil départemental, Thomas Pouty, directeur de l'ONAC-VG, Didier Lechevalier, président de l'ONM, Claude Barbey, président de l'UNC, Henri Sadoc, président des ACPG CATM, Jean-Charles Poulain, président du GR 206 (Maginot).

Après l'observation d'une minute de recueillement, le compte rendu d'activités, le rapport moral, le compte rendu financier ont été approuvés à l'unanimité.

Le président Laurent a repris la parole pour informer du changement à la présidence de l'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire et présenté le nouveau titulaire Michel Bachette-Peyrade. Ses titres d'expert comptable, de commissaire aux comptes et de colonel de réserve doivent lui permettre de ramener l'association à un meilleur niveau que l'actuel. On peut en effet s'étonner et s'inquiéter de la très faible participation à l'assemble générale nationale du 26 mai 2016, photo à l'appui (*revue de juin 2016, p.27*).

Le bureau de la section a été reconduit, y compris le représentant des communes adhérentes, Philippe Levavasseur élu à Saint-Lô. Sur proposition de Jacques Coquelin, conseiller départemental et maire de Valognes, l'assemblée générale 2017 se tiendra dans sa ville.

L'assemblée a été suivie d'une cérémonie au mémorial. Philippe Gosselin, député, le lieutenant-colo-

Ensemble des personnalités présentes au mémorial, à la droite du président Laurent (béret, au centre), le député de la Manche, Philippe Gosselin (écharpe tricolore).

Manche - 50 - Graignes

nel Barthélémy, adjoint au commandant du Groupement départemental de la gendarmerie, le commandant Paul Housset, maître de cérémonie à Saint-Lô, et 16 drapeaux (portant le total à 22) nous y ont rejoints. Après la mise en place des drapeaux, des autorités et des personnalités par Bernard Grente, secrétaire de l'ANAI et maître de cérémonie, Denis Small a retracé les combats du 6 au 12 juin 1944 et cité les noms, ponctués d'un coup de cloche, des soldats américains tués au combat et des civils morts, dont certains dans des conditions atroces. Le capitaine André Vieillard a ensuite remis la croix de chevalier de la Légion d'Honneur à Marcel Maunoury.

Trois gerbes ont été déposées : celle des anciens d'Indochine par André Vieillard accompagné du lieutenant-colonel Barthélémy et de Nicole Godard ; celle des Croix de guerre par Paul Laurent, accompagné du député Philippe Gosselin et de Thomas Pouty, directeur de l' ONAC-VG ; celle de la commune par le maire Denis Small, accompagné de Henry Sadoc, président des ACPG-CATM, et de Paul Thiébot, président des Anciens combattants de la commune.

Au cours du vin d'honneur offert par la commune pour 120 invités, André Vieillard a évoqué les faits de guerre en Algérie qui ont valu à Marcel Maunoury d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur, mettant en évidence son courage, son mépris du danger et son héroïsme en donnant lecture de ses deux citations. Très ému et la gorge serrée, Marcel Maunoury a remercié et rappelé la mort de son lieutenant à ses côtés. Un bouquet de fleurs a été offert à Mme Maunoury en présence de la famille.

Le président Laurent a remercié le maire pour son accueil et les moyens mis en œuvre pour la réussite de l'assemblée générale et de la cérémonie, tous les participants et en particulier les porte-drapeau, fidèles à toutes les cérémonies. Il a souligné que la participation de tous témoigne de l'attachement au devoir de mémoire, rappelant que c'était avec émotion et solennité que tous s'étaient recueillis et que les drapeaux s'étaient inclinés au cours de la sonnerie aux morts, de la minute de silence, de l'hymne américain et de la Marseillaise reprise en chœur.

Au nom du président du conseil départemental, Nicole Godard, maire de Saint-Jean-de-Daye, a félicité Marcel Maunoury et conclu en soulignant la qualité des débats de l'assemblée générale et la solennité de la cérémonie au mémorial. Il a repris à son compte l'obligation du devoir de mémoire et la nécessité de rester vigilants face au terrorisme. Un repas a suivi.

Lieutenant-colonel (H) Paul Laurent,
président de la section de la Manche

De gauche à droite : le directeur de l'ONAC-VG Thomas Pouty ; le vice-président André Vieillard ; Philippe Levavasseur représentant les communes décorées ; le président Paul Laurent (debout) ; Denis Small, maire de Valognes et Nicole Godard, maire de Saint-Jean-de-Daye et conseillère départementale. Sur la table, diplômes des croix de Guerre des communes de Graignes et de Mesnil-Angot aujourd'hui regroupées.

Haute Savoie - 74 - Thorens - Glières

Assemblée générale du 12 mars 2016

La section des Croix de guerre et valeur militaire 74 a tenu son assemblée générale le 12 mars 2016, à la salle Tom Morel à Thorens-Glières, commune décorée de la Croix de Guerre 1939-1945 et adhérente à notre section.

Après le bon accueil de Christian Anselme, maire de la commune qui nous a offert café, jus d'orange et viennoiseries, le président Jack Roquet ouvre la séance à 10 h 05 et remercie les autorités, dont : le général Bachelet, président de l'Association des Glières ; le général de Guili, délégué départemental du Souvenir Français ; le député Bernard Accoyer ; le sénateur Cyril Pellevat ; le président Jean Excoffier de l'UDAC; le président départemental Hubert Bornens des AFN et tous les adhérents présents, sans oublier Mme Bernard Granger, adjointe et déléguée défense accompagné de Jo Garc, les chevilles ouvrières de cette grande journée. Des personnalités civiles et militaires se sont excusées, dont le colonel Voila chef de corps du 27ème BCA d'Annecy et Mme Magali Molina de l'ONAC-VG 74. Le maire nous présente sa commune, rurale mais tellement connue par Saint François de Salles, la Résistance au plateau des Glières et l'attitude héroïque de ses habitants pendant la guerre de 1939-1945.

Le président départemental Jack Roquet déroule alors l'ordre du jour. Un moment de recueillement est observé pour nos chers disparus de l'année avec une pensée émue pour tous nos absents excusés en raison de l'âge, la maladie et le handicap. Nous pensons également à tous nos morts pour la France. Après lecture du dernier PV de l'AG 2015 par Jean Orsier, vice-président, et accepté à l'unanimité, Daniel Demol, secrétaire, présente le bilan des activités : participation à 28 cérémonies dans 22 villes et villages avec beaucoup de km, 6 sépultures avec drapeau, 10 cérémonies dans les écoles et de nombreuses réunions d'organisation. Bravo et félicitations à notre porte-drapeau Rolland Trosset et à tous les adhérents qui ont participé. Daniel Demol, trésorier, présente le rapport financier et explique les postes de recettes/dépenses, puis le contrôleur aux comptes donne son avis. Le président Jack Roquet demande le quitus de l'assemblée. Les deux rapports activités et finances sont acceptés à l'unanimité. Les effectifs restent stables, soit 72 inscrits et à jour, 10 communes et le 27ème BCA. Le président Jack Roquet rappelle que la section a été créée en 1982 et rend hommage au premier pésident François Marminat de Thonon (93 ans) excusé ce jour. Le bureau est reconduit en totalité pour l'année 2016 avec en plus l'arrivée d'Alain Daguzan, président de la section des Médaillés militaires de Thonon-Evian, au poste de trésorier adjoint.

Dans les questions diverses, l'on reparle du pannonceau proposé à l'entrée des villes décorées, puis les présidents Bornens et Excoffier prennent le parole. Le général Bachelet, autorité du jour en sa qualité de président de l'Association des Glières,

Sur la place de la Liberté, allocution du général Bachelet.

Haute Savoie - 74 - Thorens - Glières

nous fait alors un brillant exposé sur l'Histoire de la France en 1939-1945, de notre région et particulièrement du plateau des Glières, notamment de Tom Morel, sa devise «Vivre libre ou mourir», sa vie pour la liberté, les 129 morts au combat et la libération du 19 août 1944. Bravo et merci mon général ! Le président clôt la séance à 11 h 15.

Derrière les drapeaux, les autorités, les personnalités et les participants partent rejoindre le monument aux morts. La cérémonie patriotique commence par la remise de la Médaille militaire à François Ruellan par le lieutenant-colonel Dorliat, DMD 74, puis lecture de la citation décernée à la commune de Thorens, le traditionnel « Chant des Partisans» et les dépôts de gerbes par le maire Christian Anselme, le député Bernard Accoyer, le sénateur Pellevat, le général Bachelet et le président Jack Roquet. Sonnerie aux morts, minute de silence et Marseillaise. Les autorités ont salué les drapeaux pendant que nous écoutions « Les Allobroges ». Nous repartons jusqu'à la place de la Liberté, où le général Bachelet expliqua tout ce qui avait été mis en oeuvre dans les différentes communes du plateau. Un magnifique travail d'information et de mémoire a été présenté en panneaux.

A la salle Tom Morel, nous avons partagé le vin d'honneur et d'amitié offert par la municipalité.

À 13 h, nous étions tous à la «Chaumière savoyarde» pour apprécier un excellent repas. Grands et merveilleux souvenirs de cette journée à Thorens-Glières.

Jack Roquet
président

Dépôt de gerbe de l'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire à l'Arc de Triomphe à Paris le 20 novembre 2016.
De gauche à droite :
le chef d'escadrons François Castanier, président d'honneur ;
le colonel Michel Bachette-Peyrade, président national ;
le capitaine de vaisseau Loïc Salmon, rédacteur en chef de la revue et du site.

Rectificatif

Dans la revue de septembre 2015, page 23, le général Steven Kovacs, quoique président de « l'American Order of the French Croix de Guerre » et officier de la Légion d'Honneur, n'était pas titulaire de la croix de Guerre 1939-1945.

« Dans l'œil du cyclone »

Cet ouvrage (1) du général Jean Cot, membre de la section de l'Eure, n'est plus disponible en librairie, mais peut lui être commandé directement au prix « cassé » de 11 € à l'adresse suivante : Général COT
42 rue Chardon Lagache 75016 Paris

(1) Revue N°306 Décembre 2011, p.20

CARNET

DÉCÈS

Section de Bordeaux

Ernest FURNO

Henri SANCHEZ

Section de Cestas et des Graves

Jacques SARDELUCQ

Section de l'Eure

Georges EBRAN

Section du Limousin

Marcel CADEO

Section du Lot-et-Garonne

Pierre BOUCHERIE

Section des Yvelines

Louis-Jean GIOUX

DÉCORATIONS

MÉDAILLE MILITAIRE

Section de Cestas et des Graves

René TISNE

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Au grade de Chevalier :

Section de Dordogne-Périgord

Franck BAUDIN

Section du Val-de-Marne

Françoise DAUGET,

épouse **BAYOL**

L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE ADRESSE SES AMITIÉS AUX FAMILLES.

Hôtellerie IGESA

Vous pouvez bénéficier des prestations de l'Institution de gestion sociale des armées (IGESA) pour l'hôtellerie avec inscription individuelle en scannant votre carte du combattant ou celle du titre de Reconnaissance de la nation (TRN).
Ensuite, vous l'envoyez en pièce jointe par internet à l'adresse suivante : *www.igesa.fr*
Téléphone : 04 95 55 20 20